

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Vendes, commune de Bassignac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Mireille LEYMONIE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret) , Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Éric MOULIER (SAIGNES)

Secrétaire de séance : Stéphane BRIANT

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 1^{er} mars 2024

20240307049DE

RENOUVELLEMENT CONVENTION CAF ET MSA POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE

Sumène Artense a repris en gestion directe le Relais Petite Enfance le 1 janvier 2024, ce qui nécessite un renouvellement de la convention relative à son agrément avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal et la MSA. Ce renouvellement de convention sur la période 2024-2027 fixe le projet de fonctionnement du RPE, ses objectifs et les déclinaisons de ses missions. Le projet est orienté sur l'information des familles dans leurs recherches de mode de garde, l'accompagnement des parents dans leur rôle d'employeur, l'accompagnement des assistantes maternelles dans leurs pratiques professionnelles et leur statut d'employées, le soutien à la parentalité, Cette convention d'objectifs et de financement, permet le soutien financier de la CAF par le biais de la Prestation de Service RAM, pour le bon fonctionnement du RPE et à son développement.

La MSA conventionnera avec Sumène Artense Communauté pour la Prestation de Service RAM, dès lors que la CAF aura agréé le RPE Sumène Artense.

Il s'agit pour le conseil de :

- Autoriser M. le Président à solliciter un renouvellement de conventionnement auprès de la Caf du Cantal et de la MSA
- Autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR :

- Autoriser M. le Président à solliciter un renouvellement de conventionnement auprès de la Caf du Cantal et de la MSA
- Autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

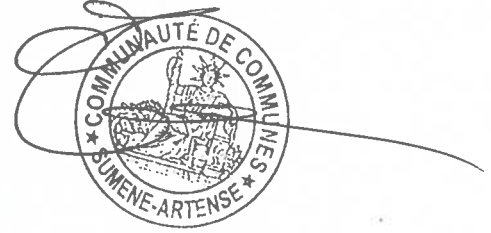
RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/03/2024
015-241501055-20240307049DE

Fait à CHAMPAIGNAC SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 mars 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le
Affichée ou notifiée le
Document certifié conforme

19 MARS 2024

19 MARS 2024

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/03/2024
0152241501055-20240307049DE-DE